

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2022

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS81

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

TITRE

À l'intitulé de la proposition de loi, substituer aux mots :

« amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé »

les mots :

« transfert de tâches entre professionnels de santé dans un contexte d'urgence et de pénuries ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre afin de le faire correspondre plus fidèlement au contenu de la proposition de loi. Le titre initial tente de cacher par le biais d'un vocabulaire technocratique une réalité ambivalente. La situation catastrophique des déserts médicaux et du manque de personnel médical en France induit aujourd'hui des politiques de balkanisation et d'ubérisation du droit de la santé.

Parce que l'urgence et les pénuries nous pressent, que les responsables politiques d'hier et d'aujourd'hui ont fragmenté notre système de santé à force de coupes budgétaires, nous en sommes rendus à l'ultime solution : « transférer les tâches ».

En conséquence, cet amendement corrige une erreur introduite dans le titre afin de présenter de manière fidèle la réalité du contenu de cette proposition de loi.